FORMATION BAFD

Posté par: formations-concours Publiée le : 31/10/2008 11:38:10

L'inscription du candidat

L'inscription du candidat se fait de résidence. auprÃ"s de la Direction Régionale Jeunesse et Sports (DRJS) du lieu -être âgé d'au moins 21 ans et être titulaire du BAFA: Le candidat doit : - être âgé d'au moins 21 ans et être titulaire d'un diplà me ou équivalent et justifier deux expériences d'animation de 28 jours dont une en centre de vacances et de loisirs pendant la période de 2 ans précédant I'inscription; ou -être âgé d'au moins 25 ans, justifier deux expériences d'animation dont une en centre de vacances et de loisirs pendant la période de 2 ans précédant I'inscription et obtenir une dérogation de la Â DRJS.

Le déroulement de la formation

La formation BAFD comprend

rédaction de deux documents. quatre stages et la Â

Â

Le stage de formation générale

Â

fonctions de la direction d'un centre Ce stage permet d'aborder les différentes de vacances et de loisirs: gestion administrative et financiÃ"re, gestion du personnel éIéments d'économat, élaboration d'animation et technique. équipe, conduite de réunion, formation des projet pédagogique, animation d'une également de réfléchir autour des animateurs, réglementation. Il permet la place des vacances et des loisirs dans un questions éducatives et particuliÃ"rement sur processus Il doit être effectué auprÃ"s d'un organisme de Durée: 9 jours formation habilité par le MinistÃ"re de la Jeunesse et des Sports en continue ou 10 jours interrompus une seule sur une période n'excédant pas 3 Validation : A la fin de la session, I'équipe de formateur émet une mois. conseils pour la suite de la formation. La mention "session appréciation et formule des satisfaisante" confÃ"re la qualité de directeur stagiaire. Le certificat de stage de générale est ensuite envoyé Ã la formation Direction Départementale Jeunesse du stage pour Ãatre validé. et Sports du lieu À Le premier stage pratique

Durée: 14 jours en centre de vacances en un ou deux séjours.

Un nombre de séances correspondant à 14 iournées en CLSH. Lieu : le stage pratique doit être effectué en centre de vacances ou en centre de loisirs habilité par Jeunesse et Sports. Attention! L'un des deux stages pratiques doit obligatoirement avoir lieu en France. En outre, l'un des deux stages est obligatoirement effectué dans un centre comportant au moins 12 mineurs et doit permettre au d'être placé en situation réelle de direction. Validation: A la fin du stage pratique, le responsable de I'organisme et I'inspecteur jeunesse et sports émettent chacun une appréciation écrite sur la maniÃ"re dont le candidat exerce ses fonctions Attention ! La durée entre le stage de formation de directions. dépasser 18 mois (Sauf dérogation générale et le stage pratique ne peux

```
accordée par la DDJS).
                                  A I'issue du premier stage pratique, le candidat
rédige un compte-rendu qui sera envoyé
                                              à l'organisme du stage de perfectionnement
       à la DRJS.
                             Â Le stage de perfectionnement
stage permet d'effectuer un bilan de son premier stage
                                                             pratique et d'approfondir
                                  L'équipe de formateur doit construire le stage
certains aspects de la direction.
partir des besoins des stagiaires (tel qui peuvent
                                                  apparaître par exemple dans le bilan du 1er
                                                            également de préparer la suite
          pratique). Le stage de perfectionnement permet
stage
          formation, le second stage pratique et la rédaction
                                                               du bilan de formation.
de la
  II s'effectue auprÃ"s d'un organisme
                                                   habilité par le MinistÃ"re de la Jeunesse et
                          Durée: 6 jours en continue ou interrompus une
    des Sports.
                                                                             seule fois sur
une période n"excédant pas 3
                                                     Validation : Identique au stage de
                                    mois.
              générale.
                                       Le second stage pratique Durée : 14 jours en centre
formation
de vacances en un ou
                          deux séiours.
                                                   Un nombre de séances correspondant Ã
       iournées en CLSH.
                                      Lieu : le stage pratique doit Ãatre effectué
centre de vacances ou en centre de loisirs
                                            habilité par Jeunesse et Sports.
                                                     obligatoirement avoir lieu en France. En
Attention! L'un des deux stages pratiques doit
outre, I'un des
                       deux stages est obligatoirement effectué dans un
                                                                            centre
comportant au moins 12 mineurs et doit permettre au
                                                      candidat d'Ãatre placé en situation
     réelle de direction.
                                   Validation : A la fin du stage pratique, le responsable
I'organisme et I'inspecteur jeunesse et sports
                                                         émettent chacun une appréciation
            sur la maniÃ"re dont le candidat exerce ses fonctions
écrite
                                                                   de directions.
Attention!: La durée totale de la formation ne
                                                 peut dépasser 4 ans (sauf dérogation
accordée par la DRJS).
                                   Les deux documents à rédiger
              Le compte-rendu du 1er stage pratique est Ã
                                                                rédiger à I'issue de ce
               adresser à la DRJS et à l'organisme du stage
                                                                      de perfectionnement. Il
stage et A
ne s'agit pas de faire une
                                 description ni un bilan général du
                                                                         séjour. Le
                                      montrer comment il a assumer les différentes
stagiaire doit analyser son travail et
                                                exercé. Il permet :
fonctions de direction qu'il a réellement
                                                                              au stagiaire de
                                                       à I'équipe du stage de
repérer ses acquis et ses
                                lacunes:
                       d'organiser la formation afin de répondre au plus
perfectionnement
ses besoins.
                            Le bilan de formation doit Ãatre
                                                                envové Ã la DRJS Ã la fin
du parcours
                de formation. Le stagiaire doit analyser son
                                                              évolution au cours de la
formation et montrer
                        comment, Ã travers les 4 stages mais aussi
                                                                      éventuellement Ã
travers d&#39:autre
                       expérience il a acquis les compétences
                                                                     nécessaires pour
exercer les différentes
                           fonctions de la direction d&#39:un centre de vacances et de
                 La rédaction de ces deux documents demande un
                                                                       travail important. De
nombreux stagiaires éprouvent
                                   des difficultés, aussi bien lié aux
                                                                           capacités
rédactionnelles qu'aux
                                difficultés à prendre du recul et Ã
                                                                        analyser son
                    Les deux stages théoriques doivent préparer
                                                                      le stagiaire à la
parcours.
rédaction de ces documents.
                                  Plusieurs outils ont été créé et
                                                                          sont diffusé par
                                      DRJS.Â
des organismes de formation et des
Â
          Le Jury BAFD
                                                   A la fin du cursus, le candidat envoie les
              des quatre stages, le compte-rendu de son 1er stage pratique
certificats
                                                                             et son bilan de
formation à la DRJS de son lieu de
                                      résidence. Le jury BAFD, composé de
représentants de Jeunesse et Sports, d'associations
                                                            formatrices, d'associations
                              vacances et de loisirs et de la CAF délibÃ"re
organisatrices de centre de
                                                                               à partir de
I'ensemble de ces éIéments.
                                        Il peut convoquer le candidat A un entretien
```

(certaines DRJS le font spontanément).

Le jury peut proposé que le candidat soit

reçu, ajourné ou refusé. Le candidat ajourné dispose d'un délai d'un an pour recommencer le ou les stages dont l'appréciation a été jugée insuffisante par le jury. Â

L'autorisation d'exercer les fonctions de directeur d'un

CVL. L' obtention du BAFD donne l' autorisation pendant une durée de 5 ans. Pour obtenir une nouvelle d'exercer autorisation d'exercer pour une période de 5 ans, le directeur doit justifier: - la direction d'au moins deux séjours d'une durée minimale de 14 jours chacun et; - la participation à une nouvelle session de perfectionnement ou I' exercice des fonctions d'un stage de formation générale BAFA ou BAFD. I'une de ces deux conditions ne sont pas remplies, le directeur titulaire du BAFD doit participer à une session de formation de directeur (1er stage BAFD) .Â